



AVIS D'APPEL À CANDIDATURES AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT À DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PRÉVENTION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Par délibération du 19 juin 2020, le conseil municipal de Fontenay-le-Vicomte a approuvé la création d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et a fixé à 8 le nombre de membres du conseil d'administration.

Le CCAS joue un rôle essentiel dans la commune : il met en œuvre des actions de prévention, de solidarité et de développement social, en collaboration avec de nombreux partenaires publics et associatifs.

Conformément aux articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS est composé, en nombre égal, de conseillers municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

À la suite de la désignation des représentants du conseil municipal par délibération du 30 septembre 2026, il convient désormais de procéder à la désignation des personnes appelées à représenter le tissu associatif et les acteurs locaux participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social sur le territoire communal.

Le présent appel à candidatures a pour objet de permettre aux associations concernées de proposer la candidature d'une personne susceptible d'être nommée par le Maire pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

1. Associations concernées

Peuvent faire acte de candidature les associations :

- régulièrement constituées et intervenant sur le territoire de la commune ;
- participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social ;
- dont les activités présentent un lien avec les missions du CCAS et les besoins de la population communale.

Une attention particulière pourra être portée aux candidatures permettant de représenter la diversité des acteurs locaux intervenant notamment dans les domaines de la solidarité, de l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de la prévention, de la lutte contre l'exclusion ou de l'animation sociale.

2. Modalités de candidature

Chaque association souhaitant proposer un candidat devra transmettre un dossier comprenant :

- le nom et les coordonnées de l'association ;
- une présentation succincte de ses activités et de son implantation sur la commune ;
- les actions menées en matière d'animation, de prévention et/ou de développement social ;
- les nom, prénom et coordonnées de la personne proposée pour siéger au conseil d'administration du CCAS ;
- une courte présentation de cette personne et de son expérience ou de son implication dans le domaine concerné ;
- une lettre de motivation présentant son intérêt pour les missions du CCAS et sa disponibilité pour participer aux réunions du conseil d'administration.

4. Engagement du candidat

La personne proposée s'engage, en cas de nomination, à participer aux réunions du conseil d'administration du CCAS et à contribuer, dans le cadre de son mandat, aux réflexions et aux actions menées en faveur des habitants de Fontenay-le-Vicomte.

La nomination des membres du conseil d'administration relevant de la compétence du Maire, le dépôt d'une candidature ne vaut pas nomination.

5. Modalités et date limite de dépôt

Les candidatures doivent être adressées :

- par courrier à l'attention de Madame le Maire
- ou déposées directement au secrétariat de la Mairie située :
4 rue de la Mairie
91540 FONTENAY-LE-VICOMTE
- ou envoyées par courriel à : contact@mairieflv.fr

Les candidatures devront être reçues **au plus tard le 30 novembre 2026**.

À l'issue de l'appel à candidatures, le Maire procédera à la nomination des personnes appelées à siéger au conseil d'administration du CCAS, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'accueil de la Mairie au 01 64 57 04 10.